



Le Ronssoyen

Bulletin de Mai 2011



Le Ronssoy passe à la télé

FR3

Le Mercredi 15 Juin 2011 à 18h40, dans l'émission « *Quoi de neuf ?* », Monsieur le Maire sera reçu sur les plateaux de France 3 pour parler du verger communal, suite au reportage de la chaîne dans la Commune en Mai.

Inscriptions à l'école

**Faire vivre l'école de votre village,
C'est y inscrire vos enfants !**



Présentez-vous en Mairie du **Lundi 30 Mai au Vendredi 10 Juin 2011 inclus** pour la pré inscription de votre/vos enfant(s). Munissez-vous pour cela de votre livret de famille et du/des carnet(s) de vaccination avec les vaccins à jour. Pensez également dès à présent à demander à votre médecin traitant un certificat attestant que l'état de santé et de maturation physiologique de votre/vos enfant(s) est compatible avec la vie scolaire.

Un certificat d'inscription vous sera remis par la secrétaire, de même qu'une fiche de renseignements à remplir. Un planning de permanences d'inscriptions sera mis à votre disposition.



Stationnement devant l'école

Bon nombre de parents stationnent devant l'école, ce qui gêne la circulation et s'avère dangereux. Afin d'éviter que des enfants ne déboulent sans prévenir et ne se fassent écraser, faites preuve de civisme et gardez-vous un peu plus loin ! Un peu de marche, même sous la pluie, évitera bien des soucis !

Halte à la vitesse dans le village

Une recrudescence de vitesse excessive se manifeste dans plusieurs rues du village. Un sentiment d'insécurité s'est installé, sentiment d'ailleurs devenu réalité !

La Gendarmerie est informée. Pour le bien et la sécurité de tous, ralentissez !



Association Unydanse

Je me tiens à la disposition des personnes adhérentes à Unydanse habitant Le Ronssoy pour leur fournir toute explication sur son départ programmé de la Commune.

Le Maire



Halte aux dépôts d'ordures !

Il a été constaté des dépôts sauvages et répétés d'ordures ménagères à divers endroits du village. Ces comportements inciviques sont inacceptables. Les dépôts sauvages sont interdits depuis la Loi du 15 Juillet 1975.

Non seulement ils ont un effet nocif sur le sol, la faune et la flore et portent atteinte à la santé de l'homme et l'environnement, mais encore, ce sont les services de la Commune – et donc les finances publiques – qui sont mis à contribution pour les ramasser.

En Mars 2011 s'est déroulé le Prix Max Cottrelle. Les organisateurs de la course nous ont informés avoir eu énormément de crevaisons, dues aux canettes jetées négligemment sur la route. Encore heureux qu'il n'y ait pas eu d'accident grave à déplorer !

Déjections canines

Responsabilités des propriétaires d'animaux

Les personnes accompagnées d'un chien doivent procéder au ramassage des déjections que cet animal abandonne sur la voie publique, y compris dans les caniveaux. Des propriétaires ont été vus à plusieurs reprises laissant leur animal se soulager aux portes et aux fenêtres des gens. Agir ainsi ne fait qu'augmenter les pollutions engendrées par la présence de ces déjections et vous expose à des amendes.



Fête de Le Ronssoy

Réservez votre week-end des 18, 19 et 20 Juin 2011 pour vivre des moments conviviaux à l'occasion de la fête du village !

Parmi les principales animations, un repas dansant le Samedi soir organisé par le Kano Club, un repas offert par la Commune le dimanche (avec réservations), une brocante organisée par *Ches Jonnes*, des manèges, et le lundi, un concours de pétanque.

Des informations vous seront données prochainement.

